

Fiche de poste

Poste : entraîneur de natation et responsable de l'école de natation française.

Mission :

Pour le compte de Roquebrune natation, et compte tenu des instructions particulières qui lui seront données par le président ou le directeur sportif de l'association, le postulant sera notamment chargé d'assurer les missions d'écrites ci-dessous, sous l'autorité et le contrôle du directeur sportif de la structure.

1. Encadrement et entraînement:

La piscine de Roquebrune natation accueille tous les groupes de l'association, le postulant aura pour mission de s'occuper des groupes suivants : écoles de natation, avenir, poussins, benjamins, minimes départemental, loisir jeunes, et adultes.

- L'animation, et l'entraînement de ces différents groupes.
 - Le suivi des nageurs dont il a la charge lors des compétitions auxquelles ils participent. Tant sur le plan sportif que administratif.
 - L'organisation d'événement du club.
 - Tutorat et suivi des stagiaires.
 - Participation à l'encadrement des stages du club pendant les périodes de vacances scolaires.
- La base du temps de travail à la semaine comprend 23 heures du lundi au vendredi plus le temps de préparation des séances, le suivi administratif, les compétitions et stages. Le postulant aura un temps plein annualisé sur la saison sportive.

2. La responsabilité :

L'entraîneur est sous la responsabilité du président ou du directeur sportif, et a pour mission d'assurer le passage des testés de l'ENF au sein du club. Et de permettre le bon déroulement de différentes séances et tâches qui lui sont confiées.

3. Coordination :

Tout le travail effectué est en relation avec le le directeur sportif, l'objectif est d'assurer le suivi et la continuité des différents groupes.
L'éducateur devra assister aux différentes réunions mises en place.

4. Profils requis :

Le profil recherché est un éducateur des activités de la natation. Avec des connaissances des activités de la natation et de compétition. Une connaissance du milieu fédéral et surtout de la structuration de l'école de natation française. L'entraîneur devra être dynamique avec ou sans expérience professionnelle.

Diplômes exigés : BEESAN, ou BPJEPSAAN, évaluateur ENF1,2, et 3 souhaité.

5. Contrat de travail

CDD à temps plein d'un an, évolutif en CDI

6. Rémunération

Rémunération par la convention collective nationale du sport étendue en temps qu'entraîneur de natation (groupe 3), soit un salaire de 1200€ net mensuel.